

Mardi 11 mars 1986

Création, gestion et avenir des parcs naturels
et des réserves équivalentes en France et dans le monde

Le mardi 11 mars, Monsieur GILLE, ancien administrateur principal à l'U.N.E.S.C.O. et ancien membre du comité scientifique du parc national de la Vanoise, est venu nous parler des parcs naturels.

ORIGINE DE LA CREATION DES PARCS NATURELS.-

L'histoire de la création et de la gestion des parcs naturels et autres réserves est une véritable histoire d'amour. Une histoire d'amour car, au tout début au moins, leur création est due à l'initiative d'amoureux de la nature.

Cette histoire, on peut la faire commencer il y a un peu plus de cent ans, en 1853, lorsque des artistes peintres, connus depuis sous le nom d'Ecole de Barbizon, sollicitèrent de Napoléon III la protection d'une partie de la forêt de Fontainebleau. Ce geste a permis de faire considérer la forêt de Fontainebleau comme l'ancêtre des parcs naturels. Cette reconnaissance admise internationalement permit à la France de jouer le rôle d'état hôte lorsqu'il fut décidé de réunir en 1948 une conférence pour l'établissement d'une union internationale pour la protection de la nature.

De l'autre côté de l'Atlantique, un mouvement semblable se faisait jour qui se concrétisait en 1872, par la création de l'ancêtre des "parcs nationaux", le Parc national du Yellowstone aux U.S.A.

Là encore ce sont des esthètes qui avaient été à la pointe de ce mouvement qui amena le Congrès des Etats-Unis à décider en 1866 d'effectuer un inventaire général des sites et des ressources naturelles du pays.

Cette initiative, reconnue également internationalement, permit ainsi aux U.S.A. de jouer le rôle d'Etat hôte pour la première conférence mondiale sur les parcs nationaux qui se tint à Seattle en 1962.

Le Canada emboîta le pas aux U.S.A. et créait dès 1886 le deuxième parc national du monde, le "Glacier National Park" de 650 000 ha.

L'administration britannique créa également à cette date le "Royal National Park" en Australie. Ainsi, de nombreux parcs furent créés dans de nombreux pays (Afrique du Sud, Nouvelle Zélande, Argentine, Inde).

L'histoire de la création des parcs naturels se confond dans une large mesure avec celle de la protection de la nature, concept relativement récent. Si les premiers arguments que les amoureux de la nature invoquèrent pour la protéger furent d'ordre esthétique, moral, voire sportif, on en vint peu à peu à s'appuyer sur l'aspect scientifique du problème.

En 1866, le biologiste allemand Haeckel crée le terme "écologie" qu'il définit comme étant la "science des relations de l'organisme avec le monde extérieur environnant, c'est-à-dire dans son sens large, science des conditions de l'existence.

L'écologie se développe, lentement d'abord.

Les notions d'associations animales, d'associations végétales, d'équilibre naturel, etc ... sont petit à petit définies. Mais il faudra près de cent ans pour que la science "écologie" ait droit de cité en France en tant que telle.

Mais en fait par force, petit à petit, le monde entier s'intéressait au problème de la protection de la nature et on s'apercevait que ce dernier ne pouvait se traiter qu'internationalement.

Pourquoi "par force" ?

Voici quelques chiffres. Les terres émergées occupent le 1/4 de la surface du globe et représentent 134 millions de km² dont 14 sont actuellement cultivées, soit environ le dixième.

Cette surface émergée varie relativement peu ; il y a l'érosion qui grignote les côtes, mais il y a les efforts faits pour récupérer certaines terres immergées (Pays-Bas ...). Par contre, la population humaine mondiale, elle, ne fait qu'augmenter relativement lentement jusqu'au 19^e siècle puis à un rythme accéléré.

De quelques centaines de millions au siècle dernier, celle-ci était évaluée à un peu plus de 2 milliards et demi vers l'année 1949. Les pronostics sont que la population mondiale serait de l'ordre de 7 à 8 milliards en l'an 2010 et de 14 à 17 milliards vers 2050. A cette explosion démographique au 19^e siècle, s'ajoute la révolution technologique.

La recherche scientifique, pure et appliquée, s'accélère.

On a fait plus de découvertes depuis la fin du 2^{ème} conflit mondial, c'est-à-dire au cours des 40 dernières années, qu'au cours des siècles passés. Cette recherche met entre les mains des hommes des outils de plus en plus performants.

C'est très bien nous dit Monsieur Gille, mais pour nourrir, loger, habiller, etc ... toutes ces populations, il y a une contrepartie : la mise en valeur, l'exploitation, enfin le "pillage" de notre planète. Quelques scientifiques et philosophes s'inquiètent et tirent la sonnette d'alarme.

Certains gouvernements sont sensibilisés et commencent à prendre des mesures.

Ceux d'origine anglo-saxonne d'abord.

Et de l'Europe continentale, de la France en particulier, qu'en est-il ? Eh bien, pas grand chose. L'Europe est un vieux continent avec de vieilles traditions où les choses ont évolué lentement jusque là, sans trop de dommage pour la nature, le besoin de mesures draconiennes comme celles que prennent les Américains ne se fait pas tout d'abord sentir. Mais ce n'est que partie remise : la technologie américaine fait l'envie de tout le monde. Grâce au plan Marshall, on importe des machines hautement performantes à tour de bras (moissonneuses-batteuses) qui entraînent la destruction du bocage, milieu semi-naturel en équilibre .

L'atmosphère d'après guerre est à l'internationalisation. La Société des Nations et l'Association internationale de culture ont disparu avec la tourmente de la guerre 40-45. On crée l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) et son cortège d'institutions spécialisées : F.A.O. (agriculture), O.M.S. (santé), U.N.E.S.C.O. (sciences et culture), etc ... Ils n'ont pas le pouvoir de décision et de ce fait (conflit entre états membres), leur possibilité d'action est limitée. Un autre groupe d'organisations internationales se développe : les O.N.G. (organisations non gouvernementales). Elles sont un peu, à l'échelon international, ce que les sociétés savantes sont à l'échelon national.

Après les destructions dues au 2ème conflit mondial, la protection de la nature est un sujet de grande préoccupation.

Après la création de l'U.N.E.S.C.O. en 1946, on crée l'Union internationale pour la protection de la nature (U.I.P.N.) en 1948 à Fontainebleau. 5 ans après nos technocrates faisaient traverser la forêt par l'autoroute A6 à la stupéfaction de ceux qui avaient participé à cet évènement historique que fut la création de l'U.I.P.N.

Les parcs nationaux sont à l'honneur. L'U.I.P.N. crée une commission internationale des parcs nationaux pour recevoir l'aide de tous les états.

En 1962, la première conférence mondiale sur les parcs nationaux a lieu à Seattle (U.S.A.).

L'assemblée générale de l'U.I.P.N. à New Delhi en 1966 donne une première définition internationale des parcs nationaux.

Les différents critères sont :

- un statut de protection suffisamment strict.
- une superficie minima.
- un effectif de personnel et un budget de gestion annuel suffisant pour qu'on puisse considérer que le statut de protection est effectivement appliqué.

CAS DE LA FRANCE.-

En France, jusqu'à une période assez récente, la réglementation concernant la protection de la nature était peu fournie.

La loi du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux constitue une étape importante dans la politique française de protection de la nature.

Article 1 : "Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé, par décret en Conseil d'Etat, en parc national, lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

Le territoire délimité par le décret peut s'étendre au domaine public maritime".

L'institution des parcs nationaux répond donc d'abord à un besoin de protection.

Le parc national a également un but scientifique et touristique.

Son territoire comprend 3 zones concentriques :

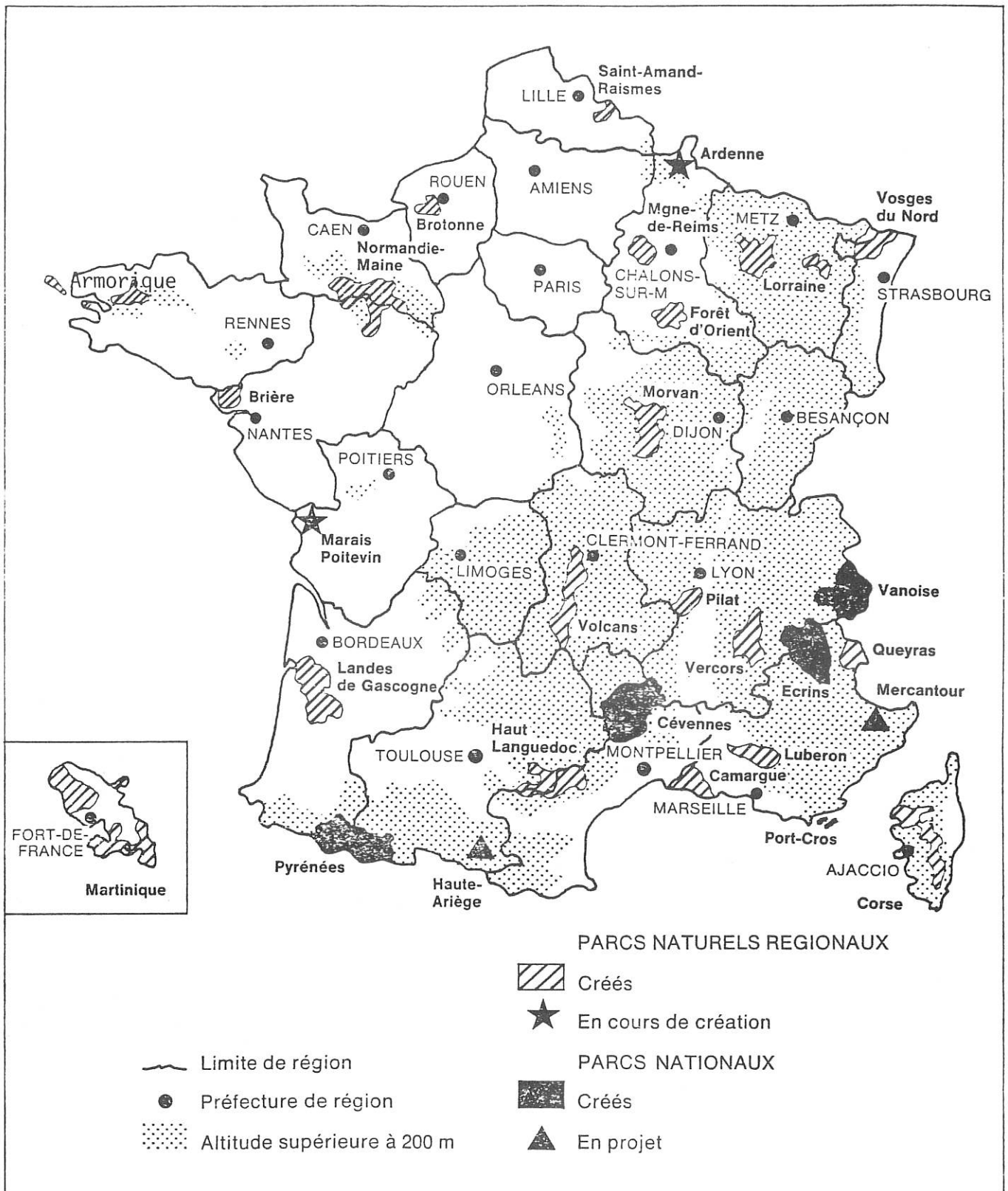
- Au coeur des parcs, "des réserves intégrales" peuvent être constituées. Couvrant une surface faible, elles ont un intérêt strictement scientifique.
- Le parc proprement dit : la chasse, la pêche, les activités industrielles publicitaires et commerciales, y sont strictement réglementées.
- La zone périphérique ou "préparc" représente l'élément original des parcs nationaux français. C'est la base d'accueil et de séjour de tous ceux qui désirent profiter du parc national.
- L'initiative de la création d'un parc national appartient exclusivement à l'Etat avec l'accord des collectivités.

Cinq parcs nationaux ont été créés : Vanoise, Pyrénées occidentales, Port-Cros, Cévennes et Ecrins. Ils couvrent une superficie de 270 000 hectares. Deux sont à l'étude : Haute-Ariège et Mercantour (carte page suivante).

Très rapidement toutefois, il est apparu que la formule des parcs nationaux était limitée.

C'est pourquoi en 1966, à l'initiative de Monsieur Olivier Guichard, délégué à l'aménagement du territoire, furent organisées à Lurs, les journées internationales d'études sur les parcs naturels régionaux.

Les parcs français



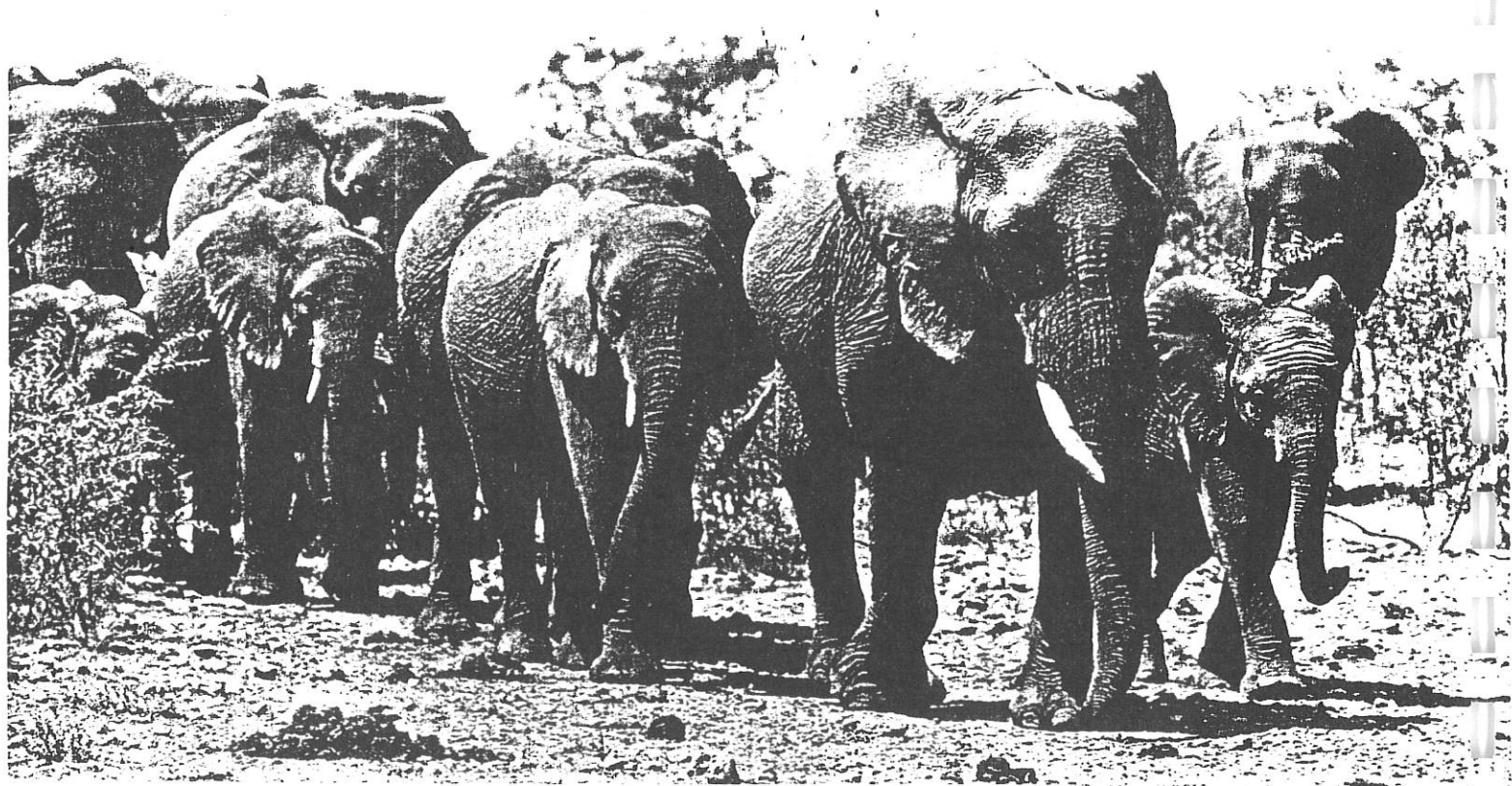
Les thèmes développés s'articulaient autour de 3 idées principales :

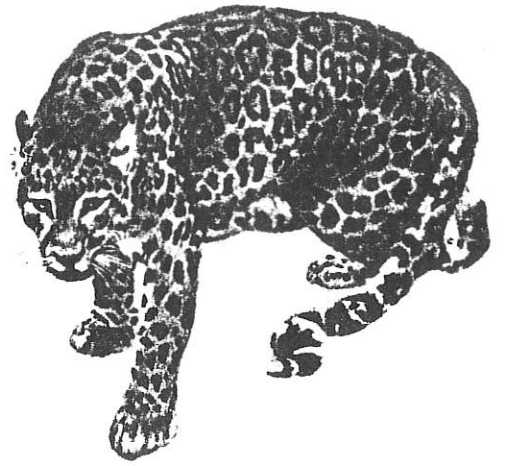
- Equiper les grandes métropoles en aires naturelles de détente,

- Animer les secteurs ruraux en difficultés,
- Protéger la nature et les sites sur des ensembles suffisamment vastes.

Dans la suite de son exposé, Monsieur Gille nous a montré de nombreuses diapositives sur divers parcs en France et dans le reste du monde.

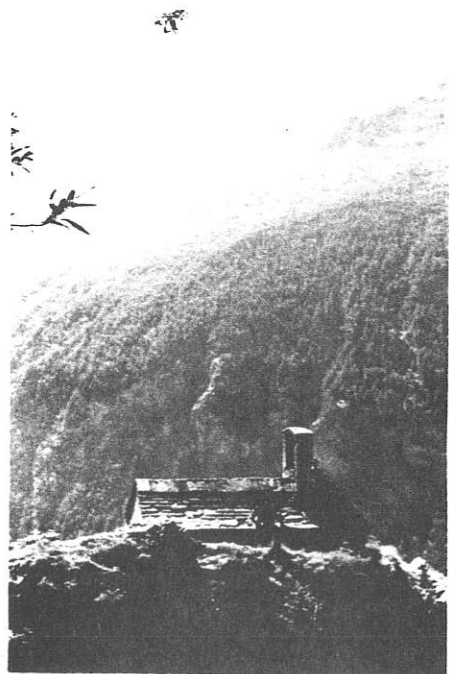
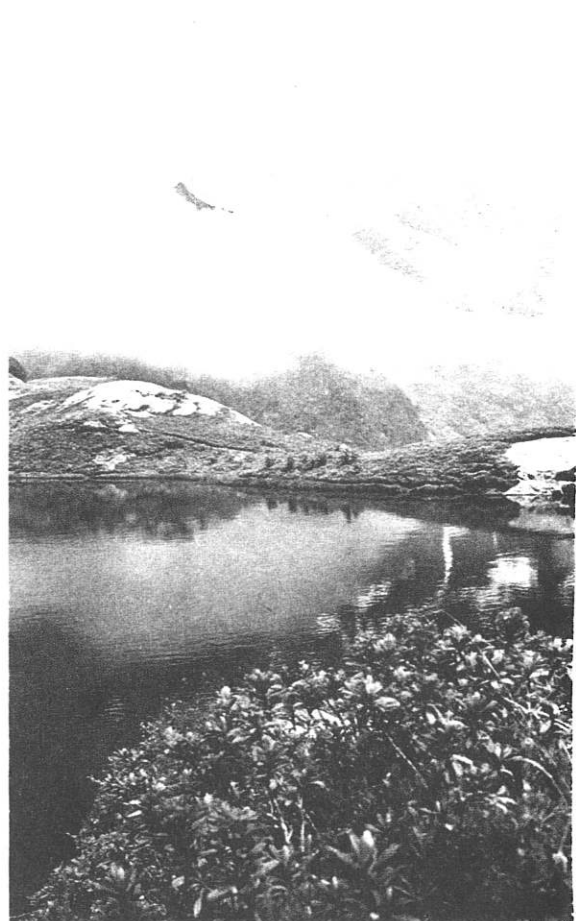
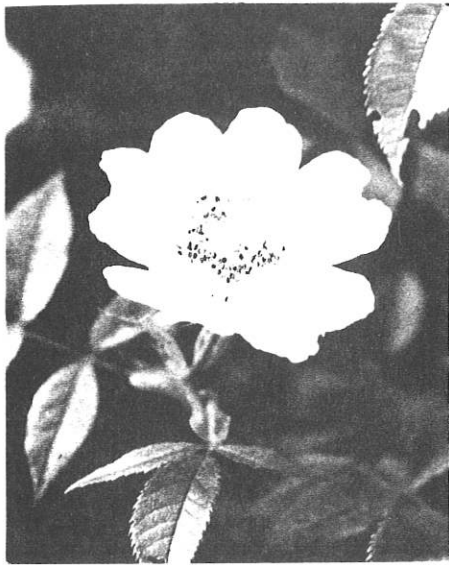
Il nous a emmené aux îles Galapagos, au Kenya dans le Park national Tsavo, Serengeti, Amboseli, en Ethiopie, en Italie au parc des Abruzzes, au Tchad, au Cameroun, au Niger, en Ouganda, en Tanzanie ...





Mais pour rencontrer la nature, inutile d'aller si loin.
Monsieur Gille a su nous faire découvrir de magnifiques paysages
en France et en particulier dans la parc de la Vanoise.

Peut-être a-t-il aidé certains à choisir leur prochain
lieu de vacances ?



"Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime
Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours
Quand tout change pour toi la nature est la même
Et le même soleil se lève chaque jour"

"Lamartine"

ANNEXE 1

Parc naturel régional du Pilat

Code de la nature

Bonne promenade dans le Parc. Oubliez le bruit, la vitesse et l'encombrement de votre vie quotidienne.

Une grande partie de l'eau que vous buvez vient du massif du Pilat. Ne polluez donc pas les ruisseaux en lavant votre voiture.

Si vous cueillez une fleur, elle sera fanée avant d'arriver chez vous. Si vous la photographiez, vous la garderez toute votre vie.

Un promeneur qui cueille une jonquille dans un champ, ce n'est pas grave ; des milliers de promeneurs qui parent leur voiture de jonquilles, c'est un massacre.

Vous avez besoin de la Nature, mais elle est fragile. Tuer un insecte, cueillir une fleur, casser une branche, c'est compromettre un équilibre.

La terre maintient les éléments nutritifs du sol et absorbe l'eau. Si vous en prélevez, vous appauvrissez le sol et accélérez son ravinement.

Aidez-nous à faire du Parc du Pilat un ensemble de paysages propres et agréables. N'oubliez pas de ramasser vos déchets lorsqu'il n'y a pas de poubelles à proximité

La forêt est d'une importance capitale dans l'équilibre naturel. Nous comptons sur vous pour éviter de faire du feu près d'un massif boisé. Là où vous en faites songez aussi à l'éteindre complètement avec de l'eau.

En travaillant la terre, les agriculteurs entretiennent le paysage. L'herbe, le blé, les fruits représentent leur salaire.

Les clôtures ont leur utilité et ne sont pas là pour vous ennuyer.

Pour vous le Parc du Pilat est un lieu de promenade. Pour d'autres hommes, c'est un cadre de vie permanent. Nous comptons sur vous pour le respecter.

